

Family nks
Family nks





Commission FAMILLE

3 avril 2025 – 18h-20h

ACTUALITÉS DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Présentée par :

Hélène **BOIDIN**
Notaire associée

Joséphine **TILLAYE-DUVERDIER**
Avocate associée - FAMILYNKS

Gabrielle **GAUDRÉ**
Avocate collaboratrice - FAMILYNKS

Annonce de plan :

INTRODUCTION

I. LA COMMUNAUTÉ LÉGALE ET LES COMMUNAUTÉS CONVENTIONNELLES

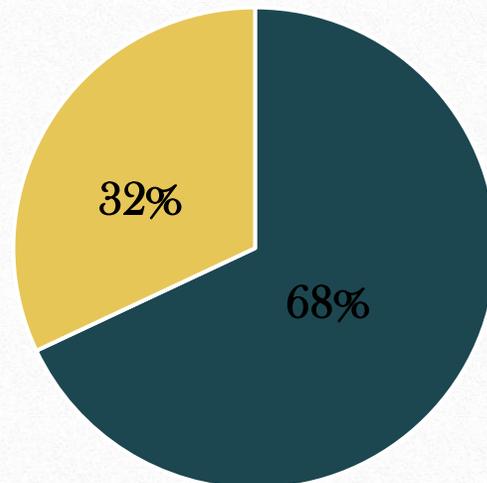
II. LA SÉPARATION DE BIENS

III. LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

CONCLUSION

Introduction

Régime matrimonial choisi par les époux mariés en 2018



■ Communauté légale réduite aux acquêts ■ Régimes conventionnelles

✓ Sources

- ✓ INSEE FOCUS, Les mariages en 2018, n°183, 11 février 2020
- ✓ N. FREMEAUX, M. LETURCQ, « Dossier « Recherches Familiales fête ses 20 ans : Regards interdisciplinaires sur la famille », p.115
- ✓ « Les français et les régimes matrimoniaux », sondage IFOP pour l'IEJ du CSN, 14 février 2025

Introduction

1. Rappel des différents régimes matrimoniaux
2. Réforme des régimes matrimoniaux par la modification de l'article 265 du Code civil
3. Limites: les règles du régime primaire impératif (d'ordre public)
4. Changement de régime matrimonial
5. Quelles sont les questions qui se posent pour choisir un régime matrimonial devant le notaire ?



1. Rappel des différents régimes matrimoniaux

4 TYPES DE RÉGIMES MATRIMONIAUX

Sans contrat de mariage

01

Régime légal de la communauté réduite aux acquêts

(Loi n°65-570 du 13 juillet 1965 - Articles 1400 à 1491 du Code civil)

Avec contrat de mariage

02

Régime de la communauté universelle
(Article 1526 du Code civil)

03

Régime de la séparation de biens
(Articles 1536 à 1543 du Code civil - Articles 815 et suivants du Code civil)

04

Régime de la participation aux acquêts
(Articles 1569 à 1581 du Code civil)



2. Réforme des régimes matrimoniaux par la modification de l'article 265 du Code civil

- ✓ Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007
- ✓ Loi n°2024-494 du 31 mai 2024 visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille, entrée en vigueur le 2 juin 2024



3. Limites: les règles du régime primaire impératif (d'ordre public)

✓ Protection du logement de la famille

- ✓ Article 215 alinéa 3 du Code civil

✓ Contribution aux charges du mariage

- ✓ Article 214 du Code civil
- ✓ Civ. 1^{re}, 28 mars 2006, n°03.19.264
- ✓ Civ. 1^{re}, 6 janvier 1981, n°79-14.105
- ✓ Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020
- ✓ Conseil constitutionnel, 28 mai 2020, QPC n° 2020-842
- ✓ Article 156 du CGI

✓ Solidarité aux dettes ménagères

- ✓ Article 220 du Code civil



4. La question du changement de régime matrimonial

- ✓ Loi n°65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux
- ✓ Loi n°2006-72 du 23 mars 2006 portant réforme des successions et des libéralités
- ✓ Loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice
- ✓ Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises
- ✓ Article 1397 du Code civil

5. Quelles sont les questions qui se posent pour choisir un régime matrimonial devant le notaire ?

- ✓ Quelle volonté anime le mariage ? Communautaire ou séparatiste ?
- ✓ Quelle est la profession de chacun des époux ? Quels sont les projets professionnels futurs ? Création d'une entreprise ?
- ✓ Processus pour changer de régime matrimonial
- ✓ Coût du divorce : coût du contrat de mariage et du changement du régime matrimonial
- ✓ Emoluments dus au notaire selon le régime matrimonial



Annonce de plan

I. LA COMMUNAUTÉ LÉGALE ET LES COMMUNAUTÉS
CONVENTIONNELLES

II. LA SÉPARATION DE BIENS

III. LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

I. LA COMMUNAUTÉ LÉGALE ET LES COMMUNAUTÉS CONVENTIONNELLES

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

1. Les biens propres
2. Les biens communs
3. Système de récompenses

B. Problèmes pratiques

1. Bien propre acquis avant le mariage par un des époux et financé pendant le mariage
2. Difficultés en cas d'époux exerçant les fonctions de chef d'entreprise
3. Clause de dispense de récompense en cas de divorce

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

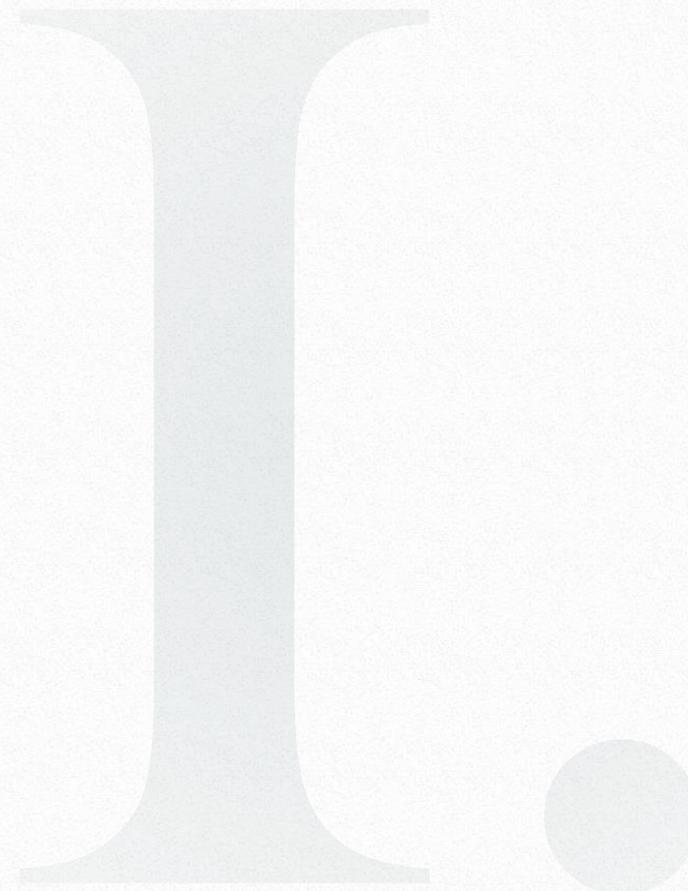
A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

- ✓ **Point de départ de la communauté**
 - ✓ Article 1400 du Code civil

- ✓ **Date de fin de la communauté**
 - ✓ Article 1441 du Code civil

- ✓ **Focus sur la date de dissolution du divorce**
 - **Principe**
 - ✓ Article 262-1 du Code civil
 - ✓ Article 1442 alinéa 2 du Code civil

 - **Notions de cohabitation et de collaboration**
 - ✓ Civ., 1^{re}, 17 décembre 2008, n°07-21.837
 - ✓ Civ., 1^{re}, 16 juin 2011, n°10-21.438
 - ✓ Civ., 1^{re}, 5 avril 2023, n°21-24.202
 - ✓ Civ. 1^{ère} 11 février 2015 n°13-26.390
 - ✓ Civ., 1^{re}, 4 janvier 2017, n°14-19.978
 - ✓ Civ., 1^{re}, 24 octobre 2012, n°11-30.522
 - ✓ Civ., 1^{re} 12 février 2020, n°19-10.155



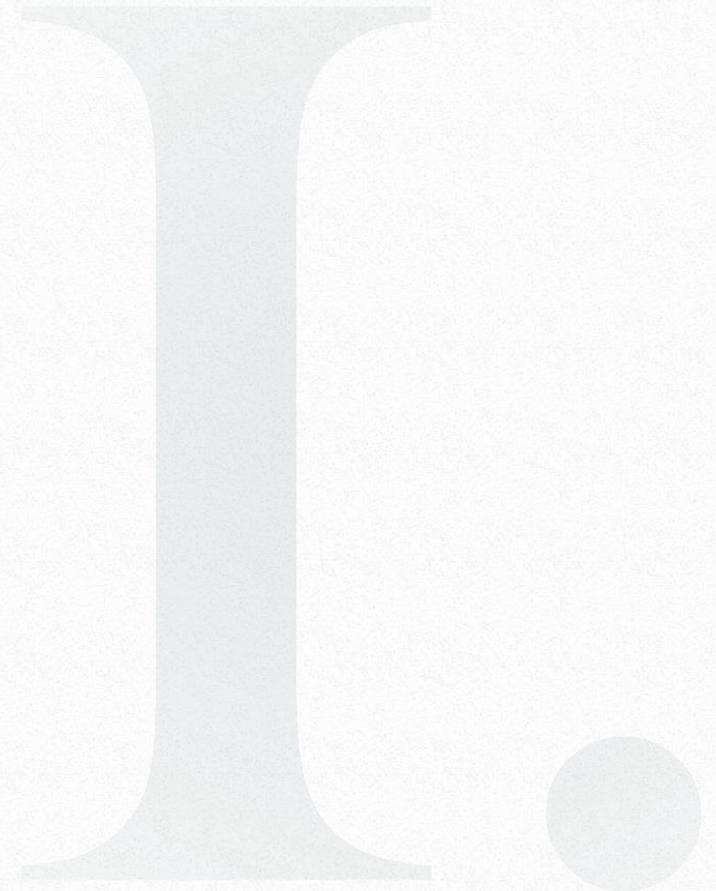


I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

✓ Date de jouissance divisée

- ✓ Article 829 du Code civil



I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

1. Les biens propres (articles 1404 à 1408 du Code civil)

✓ Biens propres par nature (article 1404 du Code civil)

▪ Actions en réparation d'un dommage corporel ou moral

- ✓ Civ., 1^{re}, 7 novembre 1995, n°93-14.777
- ✓ Civ., 1^{re}, 28 février 2006, n°03-11-767
- ✓ Cour d'appel de Chambéry, 3 septembre 2024, n°21/02487

▪ Focus sur les indemnités de licenciement

- ✓ Civ., 1^{re}, 29 juin 2011, n°10-23.373
- ✓ Civ. 1^{re}, 23 juin 2021, n°19-23.614
- ✓ Civ. 1^{re} 3 janvier 2006, n° 04-13.734
- ✓ Civ. 1^{re} 3 février 2010, n°09-65.345

▪ Le Plan Epargne Retraite (PER)

- ✓ Civ., 1^{re}, 30 avril 2014, n°12-21.484
- ✓ Cour d'appel de Paris, Pôle 3 chambre 1, 7 juin 2023, n°21/13807
- ✓ Civ., 1^{re}, 2 octobre 2024, n°22-20.990

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

1. Les biens propres (articles 1404 à 1408 du Code civil)

✓ Biens propres par origine (article 1405 du Code civil)

▪ Liquidités sur un compte bancaire

- ✓ Civ., 1^{re}, 2 mai 2024, n°22-15.238

✓ Biens acquis à titre d'accessoire d'un bien propre

- ✓ Article 1406 alinéa 1 du Code civil
- ✓ Article 1408 du Code civil

✓ Biens propres acquis par subrogation

▪ Subrogation automatique

- ✓ Article 1406 alinéa 2 du Code civil
- ✓ Article 1407 du Code civil

▪ Subrogation volontaire

- ✓ Article 1406 alinéa 2 du Code civil
- ✓ Article 1434 du Code civil
- ✓ Article 1435 du Code civil

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

1. Les biens propres (articles 1404 à 1408 du Code civil)

✓ Biens propres en vertu d'un texte

▪ Focus sur le contrat d'assurance-vie

- ✓ Article L.132-16 du Code des assurances
- ✓ Civ., 1^{re}, 25 mai 2016, n°15-14.737
- ✓ Article 1437 du Code civil
- ✓ S. FERRE-ANDRE, « L'assurance-vie, le conjoint et les descendants du stipulant », AJ Famille 2016, p. 412
- ✓ Arrêt *Praslicka*, Civ., 1^{re}, 31 mars 1992, n°90-16.343

▪ Droits de propriété littéraires et artistiques

- ✓ Article L.521-9 du Code de la propriété intellectuelle

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

2. Les biens communs (articles 1401 et 1402 du Code civil)

✓ Acquêts

- ✓ Article 1401 du Code civil
- ✓ Article 1402 du Code civil

- **Gains et salaires**
 - ✓ Civ., 1^{re}, 8 février 1978, n°75-15.731

- **Indemnités de licenciement**
 - ✓ Civ. 1^{re}, 5 novembre 1991, n° 90-13.479

- **Plan Epargne Entreprise (PEE) et Plan Epargne Salariale (PES)**
 - ✓ Cour d'appel de Douai, chambre 1 section 1, 8 avril 2013, n°11/03228

- **Stock-options**
 - ✓ Civ., 1^{re}, 9 juillet 2014, n°13-15.948
 - ✓ Civ., 1^{re}, 25 octobre 2023, n°21-23.139

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

2. Les biens communs (articles 1401 et 1402 du Code civil)

✓ Biens directement créés par l'industrie des époux

▪ Précisions sur la date de création d'une société

✓ Civ., 1^{re}, 17 janvier 2024, n°22.11-303

▪ Distinction du titre de la finance

✓ Civ., 1^{re}, 4 juillet 2012, n°11-13.384

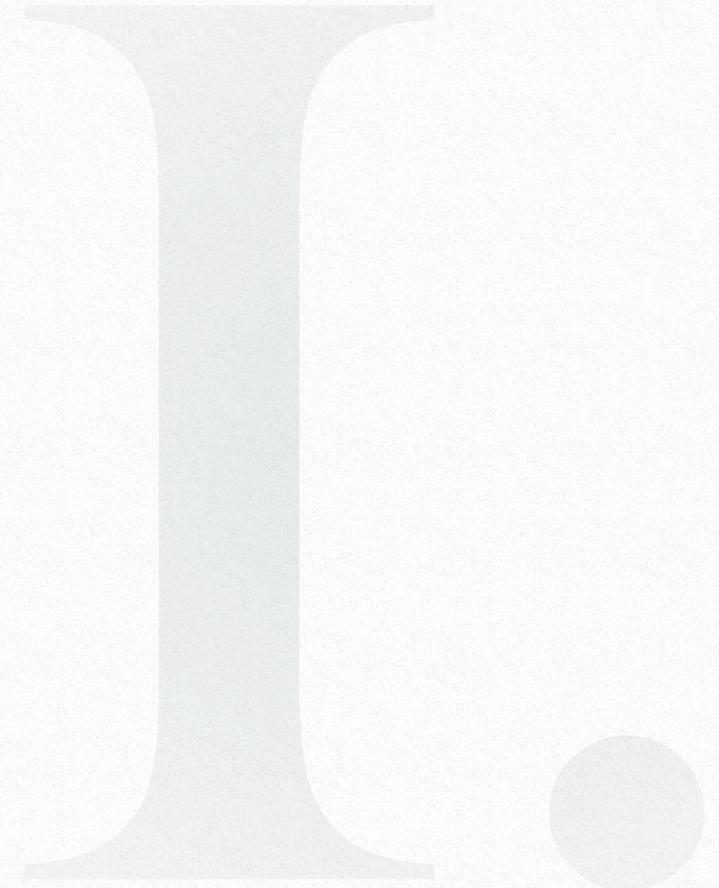
✓ Civ., 1^{re}, 28 mars 2018, n°17-16.198

✓ Fruits et revenus de biens propres

✓ Article 1401 du Code civil

✓ Article 1403 alinéa 2 du Code civil

✓ Civ., 1^{re}, 31 mars 1992, n°90-17.212



I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

3. Système de récompenses

✓ Définition

✓ J. FLOUR et G. CHAMPENOIS, préc., n°544, p. 509 cité par E. ROUSSEAU, Devenir des fonds propres versés sur un compte bancaire en régime de communauté, Recueil Dalloz 2024, p. 1315

✓ Distinction entre récompenses dues par la communauté et dues à la communauté, créances entre époux et créances d'indivision

- Récompense due par la communauté
 - ✓ Article 1433 du Code civil
- Récompense due à la communauté
 - ✓ Article 1437 du Code civil
- Industrie personnelle d'un époux (non)
 - ✓ Civ., 1 , 23 mai 2024, n°22-18.911

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

A. Rappel des règles de fonctionnement de la communauté légale

3. Système de récompenses (suite)

✓ Calcul des récompenses (article 1469 du Code civil)

- ✓ Civ., 1^{re}, 23 mai 2024, n°22-18.911
- ✓ Civ. 1^{re}, 25 octobre 2023, n°21-23.139

- La dépense nécessaire (article 1469 alinéa 2 du Code civil)

Récompense = Montant de la dépense faite

- La dépense de conservation, d'acquisition ou d'amélioration (article 1469 alinéa 3 du Code civil)

Récompense = Profit subsistant

$$\text{Profit subsistant} = \frac{\text{Investissement personnel} \times \text{Valeur actuelle du bien}^*}{\text{Cout global de l'acquisition}}$$

* dans son état au jour de l'acquisition (sans la plus-value apportée par les travaux)

- La dépense à la fois nécessaire et de conservation ou d'amélioration

Récompense = Plus forte des deux sommes entre la dépense faite et le profit subsistant

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

B. Problèmes pratiques

1. Bien propre acquis avant le mariage par un des époux et financé pendant le mariage
2. Difficultés en cas d'époux exerçant les fonctions de chef d'entreprise
3. Clause de dispense de récompense en cas de divorce

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

C. La communauté universelle

1. La communauté universelle classique

▪ La composition de la communauté universelle

- ✓ Article 1526 du Code civil
- ✓ Article 1404 du Code civil
- ✓ S. DAVID, A. JAULT, Liquidation des régimes matrimoniaux, Dalloz Référence, 6^{ème} édition, 2024/2025, p. 214 et 215
- ✓ Civ., 1^{re}, 17 janvier 2024, n°22-10.274

▪ La gestion de la communauté universelle

- ✓ Articles 1421 et suivants du Code civil
- ✓ Civ., 1^{re}, 20 novembre 2019, n°16-15.867
- ✓ A. CHAMOULAND-TRAPIERS, Communauté conventionnelle, Répertoire de droit civil, mars 2013 actualisé à janvier 2020

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

C. La communauté universelle

2. La clause d'attribution intégrale

▪ Nature de la clause

- ✓ Article 1525 alinéa 1 du Code civil
- ✓ Civ., 1^{re}, 14 mai 1996, n°93-20.703

▪ Economie de la clause

- ✓ Article 1524 aliéna 1^{er} du Code civil
- ✓ CORNU, La réforme des régimes matrimoniaux. Les régimes conventionnels communautaires, JCP 1970. I. 2333, n°104 cité dans A. CHAMOULAND-TRAPIERS, Communauté conventionnelle, Répertoire de droit civil, mars 2013 actualisé à janvier 2020
- ✓ Article 1525 alinéa 2 du Code civil
- ✓ Loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

C. La communauté universelle

2. La clause d'attribution intégrale (suite)

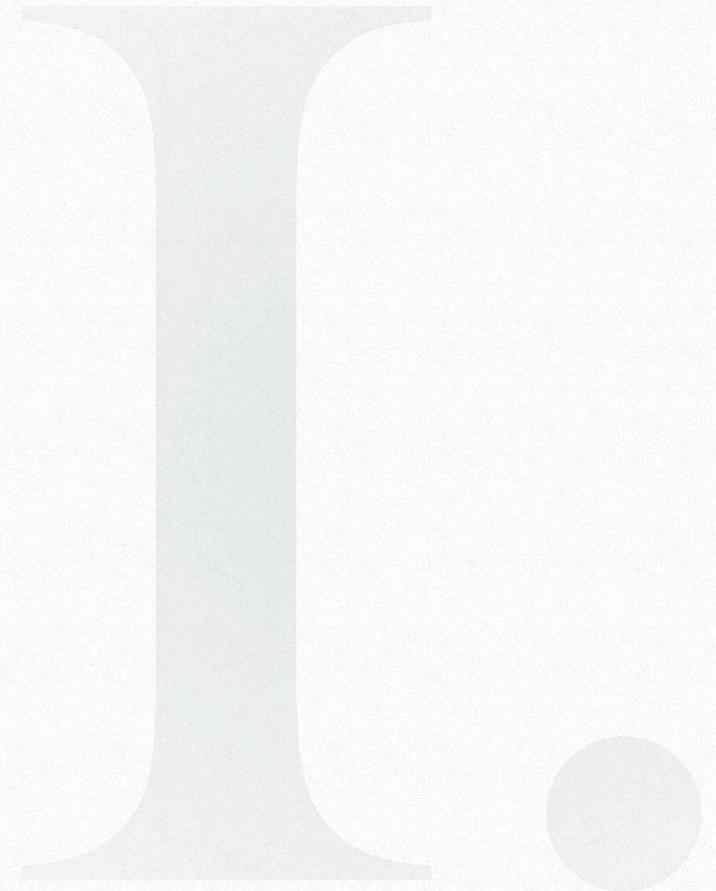
- Apport de la loi n°2024-494 du 31 mai 2024
 - ✓ Article 1399-1 du Code civil
 - ✓ Article 1399-2 du Code civil
 - ✓ Civ., 1^{re}, 7 avril 1998, n°96-14,508
 - ✓ Q. GUIGUET-SCHIELE, La nouvelle justice patrimoniale au sein de la famille, Dalloz 2024, p.1290
 - ✓ Rapport n°2052 sur la proposition de loi de M. Hubert Ott et plusieurs de ses collègues visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille (1961), n° 2052, déposé le mercredi 10 janvier 2024.

- Quid de cette clause en cas de divorce?

I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

C. La communauté universelle

3. Difficultés de la clause de reprise des apports en cas de divorce



I. La communauté légale et les communautés conventionnelles

Conclusion:

- Partage-verbal en régime de communauté
- Convention d'indivision
- Emoluments

Temps de questions : 5 minutes

II. LA SÉPARATION DE BIENS

II. La séparation de biens

A. Les créances : difficultés pratiques

1. Distinction entre créances entre époux et créances d'indivision et leurs modalités respectives de calcul
2. La neutralisation des créances par la contribution aux charges du mariage
3. Approche pratique

B. La société d'acquêts

1. Rappel théorique
2. Approche pratique

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

1. Distinction entre créance entre époux et créance d'indivision et leurs modalités respectives de calcul

✓ Principe de distinction

✓ Civ. 1^{re}, 26 mai 2021, n°19-21.302

✓ Créances d'indivision

▪ Indemnité d'occupation

✓ Article 255 4° du Code civil

✓ Article 815-9 du Code civil

✓ Article 1117 du Code civil

✓ Civ., 3^{ème}, 16 mars 1983, n°82.10.697

✓ Civ., 1^{re}, 4 mai 1994, n°91-21.822

✓ Cour d'appel de Paris, Pôle 3, chambre 1, 22 février 2023, n°21/04938

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

1. Distinction entre créance entre époux et créance d'indivision et leurs modalités respectives de calcul

✓ Créances d'indivision (suite)

▪ Dépenses d'amélioration du bien indivis

- ✓ Article 815-13 du Code civil
- ✓ S. David, A. Jault, Liquidation des régimes matrimoniaux, Dalloz, 2024-2025, p.125
- ✓ Civ., 1^{re}, 1^{er} février 2017, n°16-11.599

▪ Dépenses nécessaires à la conservation du bien

- ✓ Article 815-13 du Code civil
- ✓ Civ., 1^{re}, 4 mars 1986, n°84-15.071
- ✓ Civ., 1^{re}, 23 mai 2024, n°22-11.650
- ✓ Civ., 1^{re}, 13 janvier 2016, n°14-24.767
- ✓ Civ., 1^{re}, 25 juin 1996, n°94-15.130
- ✓ Civ., 1^{re}, 20 janvier 2004, n°01-17.124
- ✓ Civ., 1^{re}, 20 octobre 2021, n°20-11.921
- ✓ Civ., 1^{re}, 16 avril 2008, n°07-12.228

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

1. Distinction entre créance entre époux et créance d'indivision et leurs modalités respectives de calcul

✓ Créances entre époux

▪ Définition et contours

- ✓ Article 1543 du Code civil
- ✓ Article 1473 du Code civil
- ✓ Civ. 1^{re}, 28 mars 2018, n°17-14.104
- ✓ Civ. 1^{re}, 26 mai 2021, n°19-21.302

▪ Calcul de la créance entre époux

- ✓ Article 1543 du Code civil
- ✓ Article 1479 du Code civil
- ✓ Article 1469 du Code civil

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

1. Distinction entre créance entre époux et créance d'indivision et leurs modalités respectives de calcul

✓ Question de la prescription des créances

▪ Créances entre époux

- ✓ Article 2224 du Code civil
- ✓ Civ. 1^{re}, 18 mai 2022, n°20-20.725

▪ Créances d'indivision

- ✓ Civ., 1^{re}, 14 avril 2021, n°19-21.313
- ✓ Civ., 1^{re}, 23 novembre 2016, n°15-27.497

▪ Suspension et interruption de prescription

- ✓ Article 2236 du Code civil
- ✓ Article 2231 du Code civil
- ✓ Article 2230 du Code civil

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

2. La neutralisation des créances par la contribution aux charges du mariage

✓ Position du problème

- ✓ Article 214 du Code civil
- ✓ Article 1537 du Code civil
- ✓ S. DAVID, A. JAULT, Liquidation des régimes matrimoniaux, 6^{ème} édition, Dalloz Référence, 2024-2025

✓ Principe de la contribution aux charges du mariage : la saga jurisprudentielle

- ✓ Civ., 1^{re}, 15 mai 2013, n°11-26.933
- ✓ Civ., 1^{re}, 12 juin 2013, n°11-26.748
- ✓ Civ., 1^{re}, 25 septembre 2013, n°12-21.892
- ✓ Civ., 1^{re}, 18 décembre 2013, n°12-17.420

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

2. La neutralisation des créances par la contribution aux charges du mariage

Raisonnement à adopter

1. La dépense a-t-elle pour objet une affectation familiale ?
 - Si NON : créance à l'égard de l'époux solvens ;
 - Si OUI : il faut se poser une seconde question.

2. La dépense a-t-elle été financée à l'aide d'un apport en capital ?
 - Si NON : contribution aux charges du mariage
 - Si OUI : créance à l'égard de l'époux solvens.

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

2. La neutralisation des créances par la contribution aux charges du mariage

✓ Objet de la dépense

- **Principe : Bien ayant une affectation familiale**
 - ✓ Civ., 1^{re}, 15 mai 2013, n°11-26.933
 - ✓ Civ., 1^{re}, 12 juin 2013, n°11-26.748
 - ✓ Civ., 1^{re}, 25 septembre 2013 n°12-21.892
 - ✓ Civ. 1^{ère} 1^{er} avril 2015, n°14-14.349 et n°14-12.938
 - ✓ Civ., 1^{er} avril 2015, n°14-13.795
 - ✓ Civ., 1^{re}, 18 décembre 2013, n°12-17.420
 - ✓ Civ., 1^{re}, 3 octobre 2018, n°17-25.858

- **Limite : Investissement locatif**
 - ✓ Civ. 1^{re}, 5 octobre 2016, n°15-25.944

✓ Modalités de paiement de la dépense

- **Principe : au mois le mois**
 - ✓ Civ., 1^{re}, 21 septembre 2016, n°15-23.511

- **1^{re} limite : Apport en capital**
 - ✓ Civ. 1^{re}, 3 octobre 2019, n°18-20.828
 - ✓ Civ., 1^{re}, 17 mars 2021, n°19-21.463
 - ✓ Cour d'appel de Poitiers, 29 juin 2022, n°21/01384
 - ✓ Cour d'appel de Paris, 2 novembre 2022, n°21/05498
 - ✓ Civ. 1^{re}, 5 avril 2023, n°21-22.296
 - ✓ Civ. 1^{re}, 1^{er} juin 2023, n°21-21.925

- **2^{ème} limite : Dette fiscale**
 - ✓ Civ. 1^{re}, 22 février 1978, n°76-14.031
 - ✓ Civ., 1^{re}, 30 octobre 2006, n°03-19.317
 - ✓ Cour d'appel de Paris, 21 février 2024, n°22/09562
 - ✓ Civ., 1^{re}, 25 juin 2008, n°07-17.349
 - ✓ B. VAREILLE, Régime primaire : la question lancinante du financement inégal d'un bien indivis en régime séparatiste et la contribution aux charges du mariage, RTD Civ. 2014, p.698

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

2. La neutralisation des créances par la contribution aux charges du mariage

✓ Pratique des clauses insérées dans le contrat de mariage concernant la contribution aux charges du mariage

- Clause minimaliste
 - ✓ Civ., 1^{re}, 21 novembre 2018, n°17-26.546
- Clause extensive
 - ✓ Civ., 1^{re}, 18 novembre 2020, n°19-15.353
- Proposition des notaires lors du 118^{ème} congrès des Notaires

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

2. La neutralisation des créances par la contribution aux charges du mariage

✓ La notion de « sur-contribution »

- ✓ Civ., 1^{re}, 11 avril 2018, n°17-17.457
- ✓ Civ., 1^{re}, 5 décembre 2018, n°18-10.488

II. La séparation de biens

A. Les créances: difficultés pratiques

3. Approche pratique



II. La séparation de biens

B. La société d'acquêts

1. Rappel théorique
2. Approche pratique

Temps de questions : 5 minutes

III. LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

III. La participation aux acquêts

A. Rappel du fonctionnement du régime matrimonial

1. Pendant le mariage
2. A sa dissolution
 - a. La liquidation de l'indivision
 - b. Le calcul de la créance de participation
 - i. Consistance du patrimoine originaire
 - ii. Consistance du patrimoine final
 - iii. Rappel du mode classique de calcul de la créance de participation
 - iv. Saga jurisprudentielle sur la clause d'exclusion des biens professionnels

III. La participation aux acquêts

A. Rappel du fonctionnement du régime matrimonial

1. Pendant le mariage
2. A sa dissolution
 - a. La liquidation de l'indivision
 - b. Le calcul de la créance de participation

i. Consistance du patrimoine originaire

✓ A l'actif

- ✓ Article 1570 alinéa 1 du Code civil
- ✓ Civ. 1^{re}, 28 février 2006, n°03-11.767
- ✓ Civ 1^{re}, 15 novembre 2017, n°16-25.023
- ✓ Civ. 1^{re}, 31 mars 2016, n° 14-24.556

✓ Evaluation de l'actif originaire

- ✓ Articles 1571 et 1579 du Code civil
- ✓ Civ. 1^{re}, 13 décembre 2023, n° 21-25.554

✓ Au passif

- ✓ Article 1471 alinéa 2 du Code civil
- ✓ Civ., 1^{re}, 31 mars 1992, n° 90-17.212

✓ Evaluation du passif originaire

- ✓ Article 1578 alinéa 2 du Code civil
- ✓ Article 1469 du Code civil

III. La participation aux acquêts

A. Rappel du fonctionnement du régime matrimonial

ii. Consistance du patrimoine final

✓ A l'actif

- ✓ Article 1572 alinéa 1 du Code civil

✓ Evaluation de l'actif final

- ✓ Article 1574 du Code civil
- ✓ Civ. 1^{re}, 31 mars 2016, n°14-24.556
- ✓ S. DAVID, A. JAULT, Liquidation des régimes matrimoniaux, Dalloz, 2024-2025, p. 330

✓ Au passif

- ✓ Article 1472 alinéa 2 du Code civil

✓ Evaluation du passif final

- ✓ J. TILLAYE-DUVERDIER, R. LOLEV, A. FOUCARD, Savoir liquider le régime de la participation aux acquêts : approche pratiques et actualités, AJ Famille, décembre 2022
- ✓ Civ., 1^{re}, 23 janvier 2001, n° 98-14.346

III. La participation aux acquêts

A. Rappel du fonctionnement du régime matrimonial

iii. Rappel du mode classique du calcul de la créance de participation

✓ Calcul

- ✓ Article 1575 alinéas 1 et 2
- ✓ Article 1581 alinéa 2 du Code civil

$$\text{Acquêts nets} = \text{Actif net final} - \text{Actif net originaire}$$

$$\text{Créance de participation} = \frac{\text{Acquêts nets de l'époux qui s'est le plus enrichi} - \text{Acquêts nets de son conjoint}}{2}$$

III. La participation aux acquêts

A. Rappel du fonctionnement du régime matrimonial

iii. Rappel du mode classique du calcul de la créance de participation

✓ Paiement

- ✓ Article 1576 alinéas 1, 2 et 4 du Code civil

✓ Prescription

▪ Délai de prescription

- ✓ Article 1578 aliéna 4 du Code civil
- ✓ Civ., 1^{re}, 2 décembre 2015, n°14-25.756

▪ Point de départ de la prescription

- ✓ Article 1578 alinéa 4 du Code civil
- ✓ Civ., 1^{re}, 14 mai 1996, n° 94-10.162

▪ Interruption du délai de prescription

- ✓ Civ., 1^{re}, 11 juillet 2006, n°03-19.464
- ✓ Civ., 1^{re}, 12 décembre 2007, n°06-21.349
- ✓ Civ., 1^{re}, 5 octobre 2016, n°15-25.944

III. La participation aux acquêts

A. Rappel du fonctionnement du régime matrimonial

iv. Saga jurisprudentielle sur la clause d'exclusion des biens professionnels

✓ Enjeux

✓ Application pratique de l'article 265 du Code civil



CONCLUSION

Temps de questions: 5 minutes



Family nks
Family nks

